




# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## FRANCE.

Paris, le 7 juillet. — Depuis quelques jours l'atmosphère de Paris est lourde. Le ciel se charge presque tous les soirs d'une masse pesante de nuages qui sont sillonnés par des rares éclairs avec des coups de tonnerre encore plus rares; ce sont des orages avortés qui ne finissent pas et recommencent toujours. Cet état insalubre de l'atmosphère paraît avoir de fâcheuses conséquences sur la santé des Parisiens: il meurt beaucoup de monde.

— La *Quotidienne* annonce ce matin que M. de Cormenin a renvoyé au ministre de l'intérieur la lettre close qu'il a reçue comme tous les députés, au nom de Louis-Philippe. La *Quotidienne* est merveilleusement informée: aucune lettre close n'a encore été renvoyée.

— Un journal a annoncé et d'autres ont répété, avec des commentaires plus ou moins factieux, qu'une princesse de Naples était arrivée à Paris, ces jours derniers, et que le roi lui avait offert un appartement aux Tuileries, en attendant qu'elle épousât le prince royal. La naïveté de cette nouvelle en démontre suffisamment la fausseté. Il n'y a là en effet pas un mot de vrai depuis le commencement jusqu'à la fin. (*L'Impartial.*)

Au banquet donné à Londres au général Mina, après le toast d'usage, sir F. Burdet a proposé un toast en l'honneur du général:

« La France et l'Angleterre unies, a-t-il dit, étaient un monde pour la cause de la liberté; unies avec l'Espagne et le Portugal, elles ont jeté les fondemens d'un édifice que rien ne saurait plus ébranler. Quand mes regards se promenant autour de moi distinguent dans cette assemblée un Mina, un Arguellas, aussi admirables dans l'adversité qu'aux jours de la prospérité, je ne puis m'empêcher de trouver dans ces événemens une leçon pour tous les amis de la liberté, un enseignement pour tous les patriotes; c'est que jamais il ne faut désespérer de la bonne cause, de la cause de l'honneur, dans quelque critique circonstance qu'elle se soit trouvée. Honneur, honneur au brave général Mina! » L'assemblée a porté ce toast avec un grand enthousiasme. La santé du général Mina ne lui permettant pas de répondre de vive voix, un de ses frères d'armes dans les guerres de la Péninsule a lu une adresse en français: cette adresse exprime une vive reconnaissance pour les sentimens flatteurs que l'on a bien voulu exprimer au général qui ne se reconnaît d'autres titres à tant de faveur qu'un ardent amour de la liberté et de la gloire de son pays et un profond respect, presque un culte pour le pays qui a bien voulu lui donner l'hospitalité. Il exprime l'espoir que l'Angleterre et la France resserrant de plus en plus des nœuds indissolubles, consolideront à jamais leur union que rendent si facile la similitude de leurs institutions et la réciprocité de leurs intérêts, seules bases solides et durables d'alliance entre des nations éclairées et généreuses.

Après l'exécution de quelques mélodies nationales espagnoles et un toast en l'honneur du président, celui-ci a annoncé à l'assemblée que le comte Survilliers (Joseph Bonaparte), l'avait fait prévenir dans la journée qu'il lui était impossible d'assister au banquet, mais qu'il s'associait aux vœux en faveur de Mina. Ce sentiment, a dit le président, fait honneur à tous deux; au comte, parce que c'est en grande partie, peut-être, aux efforts du généreux Mina qu'il a dû d'être exclu de la haute dignité qu'il occupait, et en même temps, au général, parce que cette déclaration est une approbation signalée donnée à sa conduite.

## RÉGENCE D'ALGER.

Mers-El-Kébir, 40 juin 1834.

Ce matin à quatre heures, les Bédouins campés près de notre fort, entre les deux blockaus, ont voulu, malgré l'ordre de leurs chefs, s'enfuir du camp, pour aller avec armes et bagages dévaster une tribu voisine. Hameth, chef de ces réfugiés en a fait part au capitaine Guerimand, lequel, depuis deux mois se trouve campé avec une compagnie d'infanterie légère d'Afrique pour les protéger. Mais il n'a pu les contenir, et toutes les forces de la citadelle ont été envoyées pour lui porter secours. Un bataillon du 66<sup>e</sup> et un escadron des chasseurs d'Afrique sont aussi arrivés d'Oran dans la matinée pour prêter main-forte au capitaine Guerimand. Enfin le soir, à la chute du jour tout était rentré dans l'ordre et la tranquillité commençait à régner dans notre province. Je dis province parce que Mers-el-Kébir est le Botany-Bay de la colonie.

14 juin.

Il paraît que décidément l'autorité supérieure veut s'occuper de la construction de la route qui conduit de Mers-El-Kébir à Oran et employer l'armée à ce travail. En effet, aujourd'hui un bataillon du 66<sup>e</sup> de ligne est venu camper auprès du 2<sup>e</sup> blockaus. Ce bataillon se compose d'environ 500 hommes, des outils ont été délivrés, et ils ont commencé à travailler sur la route. Voilà enfin le grand projet de faire travailler l'armée mis à exécution. Ces troupes alterneront de la manière suivante: le 66<sup>e</sup> sera remplacé, dans quinze jours, par le bataillon de la légion étrangère, ce dernier par l'infanterie légère d'Afrique et ensuite par les chasseurs d'Afrique, auxquels succéderont les différens autres corps, à l'exception des compagnies du génie qui sont exclusivement occupées à relever les fortifications qui se trouvent presque toutes dans un fort mauvais état.

On s'est aussi occupé d'armier notre pauvre Mers-El-Kébir. Imaginez-vous que ce fort, le seul qui puisse défendre la place, par mer, est demeuré jusqu'à ce jour avec trois pièces de canon démontées, et lors de la Saint-Philippe une seule de ces pièces, qu'on plaça à cette occasion sur son affût, a fait le salut, et a tiré 63 coups de canon. Un matériel assez considérable et plusieurs pièces d'artillerie de tout calibre nous sont arrivés. Les compagnies de canoniers garde-côte travaillent à installer leur batterie.

Notre port est rempli de navires. Le mouvement du commerce est considérable, mais il n'est exploité jusqu'aujourd'hui que par des étrangers. Espagnols, Autrichiens, Anglais, Toscans, Sardes, Napolitains abondent ici, mais nous n'avons qu'un navire français l'*Alcide* venant de Marseille. Nous avons vingt bateaux corailleurs tous sardes et toscans.

La corvette de charge l'*Oise* est arrivée sur notre rade le 15, à huit heures du soir, venant de Bougie en quarante heures. Elle nous apporte trois cents polonais réfugiés.

Le célèbre Paganini vient d'écrire à l'*Annuaire Boulonnais* une lettre fort étendue dont nous ne pouvons donner qu'une analyse. Paganini accuse M. Watson d'être un calomniateur. « M. Watson, dit-il, accompagné d'une miss Welle qui n'est pas sa femme et de miss Watson sa fille, avait fait avec moi un traité pour donner ensemble des concerts; ce traité, qui n'a point ruiné Watson, parce que depuis long temps il l'était, a toujours été exécuté par moi, non seulement avec fidélité, mais toujours avec une grande abnégation de mes propres intérêts. Pendant mon dernier voyage à Londres, j'ai dû prendre à ma charge les dépenses d'hôtel qui devaient être payés en commun. Après compte réglé, j'ai fait à Watson remise de ce qu'il me devait. Mis en prison par ses créanciers pour la quatrième fois depuis cinq ans, j'ai fourni de ma poche 45 livres pour le rendre à la liberté. Je m'étais par mon traité réservé le droit de donner un concert d'adieux à mon bénéficiaire, mais j'y renonçai pour en donner un au nom de sa fille.... »

« J'arrive à l'accusation d'enlèvement pour laquelle on veut faire croire qu'une amourette est la raison qui a décidé miss Watson à venir me rejoindre à Boulogne. »

Ici Paganini raconte que miss Watson, qui avait beaucoup de dispositions pour le théâtre, avait imploré sa protection pour se soustraire aux mauvais traitemens d'un père qui la laissait dans la misère et n'avait que de mauvais exemples à lui don-

« J'ai le courage de l'avouer, dit Paganini, miss Watson était sûre de trouver en moi le protecteur qu'elle pouvait chercher et l'assistance que lui refusait l'auteur de ses jours. En cela j'obéis à une impulsion de bienfaisance et de générosité qui mériterait, au lieu de blâme et d'une lâche accusation, l'éloge des âmes honnêtes, seules capables d'apprécier une bonne action. A ceux qui y voient du libertinage et des sentimens honteux, pitié et mépris!.... Je proclame à haute voix que ma conduite a été sans reproche, mes vues honnêtes, désintéressées et conformes aux idées de morale et de religion qui prescrivent secours et protection à l'opprimé. »

— Encore un vol à l'américaine. Il présente tout à fait les mêmes circonstances qui ont accompagné le vol de même nature dont nous avons parlé, il y a peu de jours. Cette fois la dupe a été ramassée par le sieur Mallat, Bollot et Colin, à l'exposition des produits de l'industrie. Après l'avoir long-temps promené de mécanique en mécanique, et avoir gagné sa confiance en lui expliquant toutes les merveilles d'un billard à musique, Mallat a emmené le paysan voir les canons d'Alger. C'est là qu'on a fait la rencontre de Bollot, prétendu Américain, financier d'outre mer couçu de piastres fortes, selon l'usage. Le prétendu Américain a donné une pièce d'or pour être conduit au Champ-de-Mars, où, disait-il, on fusillait ce jour-là un sapeur-pompier. La connaissance ainsi liée, le paysan a été conduit dans un cabaret où une partie s'est engagée entre Mallat et Bollot, tandis que Colin faisait le guet. Mallat a toujours gagné et si bien fait ses affaires aux dépens de l'Américain, que l'envie a pris au paysan de se mettre de la partie. Il a exposé comme enjeu les seuls 30 francs que contient sa bourse, et ce coup-là, toujours selon l'usage, la chance a favorisé l'Américain.

Autrefois la comédie se terminait là, mais l'industrie des filous de ce genre a eu ses progrès, et un dernier épisode, invention importée récemment de Lyon, a terminé la farce jouée au paysan.

Lorsque son argent a été perdu, Mallat s'est penché vers son oreille: « Prends ta revanche, lui a-t-il dit. — Je n'ai plus le sou. — Mets 6 sous dans du papier, tu diras que c'est un rouleau de 200 francs. L'Américain est ivre, il n'y verra que du feu... » Dans l'espoir de rattraper ses chères pistoles, le paysan a suivi le conseil, et la chance encore lui a été contraire. « Sauvons-nous, lui dit alors à l'oreille l'officieux Mallat, nous venons d'escroquer l'Américain, et cela va à six ans de fers. » Le paysan sans demander son reste a pris ses jambes à son cou, et les agens de police, qui depuis deux heures suivaient nos escrocs, ont eu plus de mal à l'attraper qu'à saisir les véritables voleurs.

Ce qui prouve que si les voleurs à l'américaine sont de grands misérables, leurs dupes sont loin d'être à l'abri du reproche.

Bollot a été condamné à un an, Collin et Mallat à six mois d'emprisonnement.

— On écrit de Châtillon (Lot), 26 juin:

« Un triple accident vient de jeter la consternation dans notre ville. M. David, maître de poste, était absent depuis environ un mois, lorsqu'on lui écrivit pour presser son retour, que sa femme, qu'il avait nouvellement épousée, était tombée dangereusement malade. Il se mit aussitôt en route. La veille du jour où on l'attendait, la dame Dormier, qui habitait la même maison, se tua en tombant dans l'escalier de sa cave, et l'on s'occupait de l'enterrer le lendemain. Cependant M. David arrive et gagne précipitamment son logis.... Un cercueil est sous la porte... Atterré par le coup dont il se croit atteint, il perd la tête, s'enfuit ayant

qu'on ait pu lui donner aucune explication, et va se précipiter dans la petite rivière qui coule au bout de la ville.

Deux ouvriers, présents à cette dernière scène, s'étaient jetés à l'eau et étaient parvenus à le retirer, mais il avait cessé de vivre. On peut juger de l'effet produit ici par cette catastrophe, suite d'une si déplorable méprise. On parvint à cacher pendant quelques jours à sa femme le sort de cet infortuné : mais elle l'apprit enfin, et les circonstances déchirantes qui lui furent révélées, produisirent chez elle une telle révolution, que son état empira subitement, et qu'elle a succombé hier matin.

— Les nombreux appartemens du château de St.-Cloud sont enrichis d'objets d'art de toutes espèces appartenant à tous les temps et à toutes les écoles. Peintures, sculptures, dorures, meubles précieux, ornemens, tentures, vases, lustres, toutes ces choses y sont si variées et en si grand nombre, qu'il ne reste plus un pauvre petit coin de mur qui n'en soit tout couvert, et pas un meuble qui n'en soit surchargé. Il y a dans ce petit château de quoi meubler un louvre. Tous les genres s'y trouvent; il y a des monumens égyptiens, grecs ou romains; des monumens du moyen-âge, de la renaissance, des 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles; des tableaux de Michel-Ange, de Raphaël, du Titien, de Rubens, de Teniers, de Lesueur, de Mignard, de Lebrun, de David, et même de nos peintres modernes. Enfin, on assure que S. M. est dans l'intention de créer dans ce château, comme au Palais-Royal, une galerie historique en mémoire des événemens qui s'y sont passés.

— On lit dans le dernier N<sup>o</sup> du *Mémorial des Pyrénées* :

Les insurgés réunissent, comme on sait, leurs forces dans la Biscaye; Segatibelza menace depuis deux jours la ville d'Irun, dont la faible garnison, déjà sommée de se rendre, se dispose à opposer une résistance désespérée; les habitans constitutionnels font cause commune avec les troupes de la reine. Les fortifications ont été réparées et mises à l'abri d'un coup de main.

— La *Sentinelle des Pyrénées* donne de son côté les nouvelles suivantes :

500 factieux avec leurs armes se sont présentés, à Corranza, au brigadier Iriarte, ils ont été amnistiés.

L'on prépare la demeure du général Mina à la Corogne, où on l'attend sous peu.

Les autorités de Murcie ont fait publier, le 17, un arrêté par lequel tous les mal intentionnés qui oseraient parler de l'état de santé qui y règne, seront réputés factieux et perturbateurs de la tranquillité publique.

— On écrit de Saint-Malo :

Le 23 de ce mois a eu lieu, sur la grève, une course de chevaux appartenant à des Anglais et à des Français. Les pavillons des deux nations avaient été hissés parallèlement; le nôtre était un peu moins élevé et plus grand, de telle sorte que flottant très-bas, il effrayait les chevaux. Pour éviter cet inconvénient, un des commissaires de la course serra le drapeau français autour du mât de pavillon. Un marin spectateur, habitué aux signaux, crut y voir une insulte et s'en expliqua vivement avec un Anglais qui, pour repousser la plainte, se hâta de déployer de nouveau le drapeau; mais cette remarque ayant porté à en faire une autre, on réclama alors sur ce que le pavillon britannique était plus élevé que le français.

L'un des commissaires anglais amena aussitôt les deux drapeaux, et les mêlant, dit à haute voix : « Anglais ou Français, Français ou Anglais, ils sont amis ! » L'on applaudit vivement, et la course continua au milieu de réciprocques témoignages d'affection. Ces faits sont curieux, surtout quand ils se passent en 1834, sur la grève de St.-Malo, cette ennemie jadis acharnée de l'Angleterre, et que l'Angleterre elle-même avait entrepris de détruire par sa machine infernale. Ils sont de l'histoire moderne et promettent aux deux nations de belles pages dans celle de l'avenir.

— Le *Moniteur* ne contient dans sa partie officielle rien autre chose que la demande faite par un ecclésiastique nommé Cocu de substituer à ce nom celui de Lecocq : singulière préoccupation pour un ministre du Seigneur.

— Il faut être Anglais pour avoir eu le courage de faire le calcul suivant : Après avoir passé six mois en France et visité tous les domaines de la couronne, celui-ci se charge de prouver que dans les châteaux et maisons de plaisance de Louis-Philippe, il se trouve 45,000 chambres et 522 cabinets, les-

quels et lesquelles reçoivent le jour par 475,000 carreaux de vitres. De plus, il évalue les arbres de haute futaie à 998,747.

— On écrit de Naples, 17 juin : « La sûreté des grandes routes est compromise de nouveau par quelques bandes de brigands assez nombreuses et formées dans les Abruzzes; un événement affreux a hâté l'envoi de renforts de troupes dans cette province. Un conseiller de la cour de cassation, nommé Franco, a été arrêté, sur la route de Teramoentre Venafro et Isernia, par une bande bien armée. Le postillon, comptant sur la rapidité de ses chevaux, n'a pas écouté les menaces des bandits, espérant échapper aux armes dirigées contre lui. Il a réussi, en effet, à échapper comme par miracle, mais non sans une perte cruelle. Les brigands, furieux de voir leur proie leur échapper, ont fait feu; et le fils unique de M. Franco, jeune homme de 19 ans, plein d'espérances, a été percé de plusieurs balles, et son corps sanglant est resté plus d'une heure dans les bras de son père désespéré.

« Un autre événement tragique a aussi fait beaucoup de sensation. La femme du major H. s'est prise d'un amour criminel pour son gendre; il en résultait tous les jours des querelles avec sa fille. Furieuse de ne pouvoir arriver à son but, et considérant sa fille comme le seul obstacle, elle l'a tuée d'une manière barbare de trois ou quatre coups de poignard. »

(Gazette d'Augsbourg.)

## BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 8 JUILLET.

LL. MM. en apprenant l'incendie qui a consumé il y a trois semaines une partie de la ville de Limbourg, ont fait envoyer une somme de trois mille francs à la régence, pour venir au secours des victimes de ce désastre.

— Depuis un certain temps les ouvrages du chemin de fer de Vilvorde à Bruxelles se ralentissent considérablement. Nous ne savons à quoi attribuer la désertion qui se multiplie parmi les ouvriers terrassiers.

(Belge.)

— La banque d'Anvers vient de prendre une mesure qui sans doute sera adoptée par celle de Bruxelles; il s'agit du taux de l'intérêt réduit à 4 p. c. sur dépôts de fonds publics nationaux, et à 3 1/2 p. c. pour les prêts sur marchandises et l'escompte des effets de commerce.

Il est impossible qu'à la langue les hommes animés de bonnes intentions ne finissent par obtenir justice, même de leurs ennemis les plus prononcés. Il n'y a pas huit jours, le *Journal du Commerce d'Anvers* a rendu hommage à M. le ministre de l'intérieur, pour le commerce maritime et d'exportation. Voici venir le *Temps* dont plusieurs fois nous avons signalé le peu de bienveillance pour la Belgique, qui parle en termes bien propres à nous faire oublier ses anciens torts :

« La Belgique, dit-il, dont l'attitude patiente et calme et la prospérité renaissante donnent un continuel démenti aux ennemis de sa nationalité, songe déjà à étendre ses relations commerciales par mer. Le gouvernement se prête à ce mouvement avec un zèle éclairé.

« Sur la proposition d'un armateur d'Anvers, le ministère a consenti à mettre à sa disposition un navire de l'état pour essayer une expédition d'échange à Alexandrie. Une autre maison veut tenter un essai semblable à Alger. Ces efforts communs du haut commerce et d'une administration pleine de sollicitude et de bonne volonté, sont du plus noble exemple et du plus favorable augure pour les destinées futures du pays.

« Avec ses immenses ressources naturelles avec le génie inventif et sagement entreprenant de ses habitans, la Belgique, malgré le rétrécissement de ses frontières, peut encore renouveler les merveilles d'industrie et de relations commerciales qui firent sa gloire et sa richesse dans le moyen-âge. La reprise de ses rapports avec la Hollande compléterait les sources de sa prospérité, et c'est sans doute la certitude redoutée de ce résultat qui fait le secret de la conduite de Guillaume. »

## CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Stance du 8 juillet. — Quelques pétitions sont analysées et renvoyées à la commission des pétitions.

M. A. Rodenbach demande que la commission s'occupe sans délai des pétitions relatives à l'entrée des tabacs de Hollande.

M. Van Hooberck appelle l'attention de la chambre sur la pétition des habitans des Flandres qui demandent un canal d'écoulement. Il sait que M. le ministre de l'intérieur dans sa sollicitude a porté une somme au budget pour le commencement des travaux, mais il serait urgent de commencer le plus tôt possible.

M. le ministre de l'intérieur déclare qu'il a porté en effet une somme dans le projet de budget soumis en ce moment à la signature du roi; quant à commencer les travaux immédiatement, le gouvernement ne serait pas encore en mesure, le tracé des ouvrages d'art n'étant pas terminé.

M. le ministre de la justice insiste pour un prompt rapport du projet relatif à l'augmentation du personnel des Cours.

M. Pollenus dit que la commission s'occupe sans interruption de ce projet et sous peu de jours il en sera fait rapport à la chambre.

## Discussion du projet de loi d'organisation communale.

M. le président : La discussion va être ouverte sur le projet d'organisation communale, je demanderai à M. le ministre de l'intérieur s'il se rallie au projet de la section centrale.

M. le ministre de l'intérieur : Je ne crois pas devoir me rallier au projet de la section centrale; cependant je me rallierai à un grand nombre d'articles, mais je désirerais qu'il fut entendu que chaque article auquel je me serai rallié avant la discussion fut considéré comme disposition principale et non soumise à un second vote.

Cette proposition est adoptée après quelques observations.

M. le président : La discussion est ouverte sur l'ensemble du projet.

On entend successivement M. Doignon contre, M. Dechamps sur, M. Seron contre et M. Desmet sur le projet.

M. le président : Personne ne demandant plus la parole, je déclare la discussion générale close et nous allons passer à la discussion des articles.

Il est 3 heures, la séance continue.

LIEGE, LE 9 JUILLET.

## UNIVERSITÉ LIBRE LIBÉRALE.

Nous lisons dans les journaux de Bruxelles que les listes de souscriptions pour l'établissement d'une université libre libérale, en concurrence avec l'université catholique, sont déjà couvertes de souscriptions qui s'élèvent à une somme très-considérable. Voilà un antagonisme par voie d'intelligence, par conquête de talent qui prouve que les mots de la constitution ne resteront pas une lettre morte en Belgique et que, en dépit d'un dédain étranger si souvent mal justifié, notre civilisation politique vaut notre loi fondamentale.

Dans le temps nous avons traité comme des puérités qui se donnaient des airs de despotisme certains actes tendant à réfuter des doctrines par les manières des gens mal élevés du parterre. Voici une lutte plus digne de l'époque et du pays où nous vivons.

Croire que lors de la formation de l'union, en 1828, tous les cœurs et les esprits aient été saisis subitement d'une réforme complète dans les deux camps; que les libéraux aient brûlé les ouvrages philosophiques de leur bibliothèque, et que les catholiques aient placé dans la leur Diderot à côté de l'évangile, est une naïveté que personne ne peut avoir. Tout le monde a conservé ses préférences; mais on n'avait plus ses anciennes antipathies, ou mieux ses anciens préjugés. Libéraux et catholiques, catholiques et libéraux ont eu un espoir commun, c'est que le dernier mot de la science était pour leur propre cause. Il faudrait être bien aveugle pour ne pas sentir que l'aiguillon de cette tolérance qui est une lutte doit pousser l'intelligence à ses plus opiniâtres efforts.

Le but est donc de se détrôner mutuellement dans la direction des esprits, d'arriver au bénéfice de son égoïsme à l'unité du gouvernement intellectuel de la société. Il est impossible de placer le but plus haut, d'exciter plus vivement les nobles ambitions.

Le résultat immédiat pour notre pays sera de donner à la nation des notabilités dans le monde et dans la religion qui lui feront un égal honneur. Plus il y aura de supériorités dans ces deux ordres; plus le lieu de la tolérance, de la sympathie et d'une réciproque estime se resserrera. Ceux des catholiques qui ne comprennent pas les avantages de cette rivalité morale pour la dignité du pays, sont des esprits stationnaires, ceux des libéraux à qui cette même intelligence manque, sont des esprits stationnaires.

Quant au résultat définitif, personne ne peut le prévoir. Au milieu du grand travail historique et critique qui se fait dans les plus fortes têtes, qui

peut dire à quelle conclusion biblique ou autre s'arrêtera la dernière conclusion des découvertes qui se font tous les jours ?

Pour ce qui nous regarde, voici comment nous formulons notre sécurité d'hommes libéraux contre l'invasion de doctrines que quelques-uns redoutent. La société marche à l'unité scientifique; tous les préjugés reçus dans la lecture ou dans l'enseignement viennent se rectifier dans la conversation. Avec des notions fausses, vous n'aurez pour vous que l'enfant, qui n'occupe pas de place dans la société politique, mais l'homme fait, c'est-à-dire, l'individu-influence, l'individu électeur, éligible, savant écrivain ou professeur vous échappe.

C'est de ce point de vue qu'est née en Belgique la tolérance réciproque des opinions, et qu'elle vient de passer à sa réalisation la plus haute par la double idée de fonder une université catholique et une université libérale.

MM. Brixhe, avocat-général; Ernst, substitut du procureur général; et Defooz substitut du procureur du roi, à Namur, ont été admis aujourd'hui à prêter serment, devant la cour supérieure, réunie en audience solennelle.

Hier, vers 3 heures après-midi, deux enfans se baignant dans la Meuse près du rivage de la rue de l'Agneau, et ayant été entraînés par le courant, l'un d'eux nommé Laurent Degey, âgé de 10 à 11 ans, disparut aussitôt. M. Henri Leroy, fils, négociant, rue Potiérue, et Nicolas Dumont, journalier, domicilié rue de la Cour, n° 528, s'empresèrent de s'élaner tout habillés dans la Meuse qui, en cet endroit a 9 à 10 pieds de profondeur, et parvinrent à la grande satisfaction de plusieurs centaines de spectateurs, à se saisir de l'enfant qu'ils ramenèrent vivant.

— Nouvelles de Maestricht; du 5 juillet:

« On dit que le général Dibbets vient de faire défense aux fermiers des barrières aux environs de la ville d'exiger à l'avenir aucune rétribution de tout militaire appartenant à la garnison de cette place.

« Vendredi passé vers les 10 heures du soir, un homme d'une assez forte taille traversa le pont sur la Meuse et arrivé vers le milieu, se jeta dans la rivière, sans que l'obscurité permit de distinguer ses traits ou de le reconnaître. Des soupçons qu'on reconnu faux le lendemain planèrent sur deux ou trois personnes qu'il est inutile de nommer; bientôt la rumeur publique indiqua un jeune homme qui ne rentra pas chez lui dans la soirée où le suicide fut commis. La police fit faire des recherches qui n'eurent aucun résultat. Enfin après quatre jours d'une douloureuse incertitude, les parens du jeune homme viennent de recevoir la nouvelle que le cadavre de leur fils vient d'être retrouvé, noyé, sur le territoire de la commune d'Itteren à une lieue de cette ville: il est âgé d'environ 22 ans et est fils de M. Piels, tenant l'hôtel du maréchal de Turenne, rue de Bois-le-Duc. On attribue son désespoir à des désagrémens domestiques. »

— Un crime affreux vient d'être commis dans les environs de Francfort: Deux jeunes mariés se trouvant sur le chemin de Königstein à Bamberg, furent attaqués par des voleurs qui, après leur avoir enlevé tout, les pendirent à des arbres non loin de la route; la jeune femme la corde au cou, le jeune homme avec la corde aux pieds. La femme tenant les branches de l'arbre s'était relevée et a attiré par ses cris un passager qui la délivra, l'homme avait déjà expiré. Arrivé dans le village voisin, la femme a reconnu les malfaiteurs qui ont été arrêtés à l'instant.

— On apprend, par des correspondances de la Mer Noire et de la Mer d'Azoff, que le prix du blé est encore trop élevé, mais l'apparence de la moisson était très-favorable.

— La Gazette de Commerce de St-Petersbourg mande que la nouvelle donnée par les journaux étrangers que la Russie allait contracter un emprunt de 300 millions de roubles est dénuée de fondement, le gouvernement russe n'ayant ni cette intention ni besoin de le faire.

— On mande de Paris que M. Montalivet intendat de la liste civile doit accompagner le roi Léopold au château d'Eu et à Bruxelles. On ajoute

même que le château d'Eu deviendrait la propriété du roi des Belges.

— On écrit de frontières de Bosnie, le 24 juin:

« La dernière irruption des Bosniaques sur le territoire autrichien a donné une nouvelle preuve de l'esprit indompté et sauvage des Turcs de cette province. On remarque surtout cet esprit dans la Croatie turque; de sorte que le gouvernement autrichien se trouvant toujours infesté par ce peuple de brigands, il s'est déjà trouvé dans le cas de devoir se faire justice à lui-même, vu que toute instance auprès de la Porte est infructueuse, parce qu'il lui est impossible de maintenir l'ordre en cette province.

« On dit même positivement que la Porte a déclaré il y a quelques années que l'Autriche pouvait, dans des cas semblables, rechercher les auteurs de pillages et les punir, qu'elle pouvait même, si cela lui paraissait nécessaire, occuper militairement la Croatie turque jusqu'à la rivière l'Unna, qu'elle pouvait incorporer, si elle le voulait, ce territoire à ses états. La Porte au lieu de perdre quelque chose, se verrait ainsi débarrassée de cette population rebelle et anarchiste.

« Les habitans de la frontière disirent que l'Autriche occupe cette province surtout les catholiques, parce que sans cela ils ont à tout moment à craindre pour leurs propriétés et leur existence. On ne sait pas ce que l'Autriche fera dans cette circonstance pour ne pas s'écarter de son principe de *statu quo*. » (Gaz. Univ.)

— On écrit d'Odessa, le 13 juin:

« Le gouverneur-général de la Nouvelle-Russie et de la Bessarabie, le comte Woronzoff s'est embarqué le 8 avec le maréchal Marmont et le général comte de Witt pour la Crimée. »

**TABLEAUX STATISTIQUES DES PATENTES DE LA BELGIQUE EN 1833, d'après documents officiels, coordonnés à l'établissement géographique VANDERMAELEN; comprenant la généralité des diverses branches d'industrie et de commerce exercées dans chacune des provinces de la Belgique.**

Voici quelques-uns des résultats que présentent ces tableaux:

Il s'est exercé dans le royaume pendant l'année 1833; 521 diverses branches d'industrie et de commerce; parmi lesquelles on établit encore diverses catégories. Ces diverses branches d'industrie et de commerce multipliées par le nombre des personnes qui les exercent, donnent les résultats qui suivent:

PROVINCES.	TOTAL DU TARIF A. (1)		TOTAL DU TARIF B. (1)		TOTAL GÉNÉRAL.	
	Patentables.	Affinités. (2)	Patentables.	Affinités.	Patentables.	Affinités.
ANVERS . . . . .	9874	140	17880	1061	27751	1201
BRABANT . . . . .	12240	59	25866	1274	38106	1333
Flandre Occ. . . . .	14175	77	24326	1850	38501	1927
Flandre Or. . . . .	18729	635	31187	3660	49916	3695
Hainaut . . . . .	14173	145	25046	528	39219	673
Liège . . . . .	8569	16	21778	205	30347	221
Limbouurg . . . . .	6644	40	14693	739	21337	779
Luxembourg . . . . .	5918	74	14675	1913	20593	1987
Namur . . . . .	4119	10	9941	250	14050	260
Total général . . . . .	9941	250	279830 (3)	12076 (3)		

(1) Le droit de patente se perçoit d'après deux tarifs. Dans le tarif A sont comprises les professions qui payent un droit fixe dans toutes les communes; dans le tarif B celles qui payent un droit qui varie suivant la force des populations.

(2) On entend par affinité, l'exercice par le même patentable de plusieurs professions, ayant analogie; telles, par exemple, que celles de taillandier et de maréchal, dans cette hypothèse, la cotisation est basée sur le cumul des ouvriers employés à l'une et l'autre branche, de sorte qu'il n'en résulte qu'un droit applicable à l'une des parties.

(3) Ces chiffres ne présentent que d'une façon approximative le nombre des patentables dans le royaume, car une seule personne exerce assez souvent plusieurs professions à la fois, mais ils représentent exactement le nombre des professions patentables.

— Il résulte aussi des tableaux Vandermaelen que les rapports entre la population ouvrière et la population totale, sont approximativement comme suit:

Anvers, . . . . .	1 ouvrier sur 25 habitans.
Brabant, . . . . .	1 " 25 "
Flandre occ. . . . .	1 " 36 "
Flandre orien. . . . .	1 " 30 "
Hainaut, . . . . .	1 " 33 "
Liège, . . . . .	1 " 13 "
Limbouurg, . . . . .	1 " 36 "
Luxembourg, . . . . .	1 " 29 "
Namur, . . . . .	1 " 36 "

Ces rapports sont, disons-nous, approximatifs, attendu qu'un bon nombre de déclarations de patentes sont inexactes: le nombre des ouvriers employés par tel ou tel chef de profession pouvant être facilement dissimulé. Ainsi le chiffre réel de la population ouvrière est probablement plus fort qu'on ne le trouve ici.

Les tableaux publiés par M. Vandermaelen présentent d'autres renseignemens de statistique commerciale et industrielle aussi curieux qu'utiles.

On lit dans la Feuille de Tournay:

En creusant dernièrement les fondations d'une maison en construction, rue de la Tête-d'Or, à Tournay, on a trouvé, dans un vase de terre, une certaine quantité de médailles romaines en billon, assez remarquables, sinon sous le rapport de la rareté, au moins par leur conservation et la variété des revers. Nous ignorons si la bibliothèque s'est enrichie de cette intéressante trouvaille; nous ne pouvons que le souhaiter vivement dans l'intérêt des sciences historiques. Il serait temps enfin que la commission directrice de notre dépôt littéraire jetât un regard vivifiant sur ce genre de collections numismatiques qui languit depuis plusieurs années sous quelques vitrages dispersés au milieu de l'immense salle; on ferait disparaître à peu de frais la plus grande partie des lacunes qui déparent encore la suite des empereurs, et, comme pour le cabinet d'histoire naturelle, la libéralité privée s'empresserait sans aucun doute de seconder le bon vouloir administratif, s'il venait à se manifester.

**MODES PARISIENNES.**

Modes politiques. — Changement dans le costume.

Des révolutions bien connues ont déchiré, fondu, broyé les broderies d'or et de soie, les gances et les paillettes d'argent du dix-huitième siècle. La science du bonhomme Richard qui n'a pas converti un prodige, comblé un déficit, a commencé son œuvre de bande noire sur le costume. On était assez disposé à se laisser faire par esprit de nouveauté, un peu par raison; car les patrimoines de la vieille France étaient rongés par l'hypothèque. L'assignat et le tiers consolidé se désinaient dans les vapeurs de l'avenir: La république n'entendait pas raison sur les insolences du vêtement. Alors, l'espèce humaine endossa l'habit simple; peu à peu le drap devint général et nécessaire comme le pain; bref, on prit le chapeau rond; le drap et le chapeau rond se donnèrent la main; le cylindre reluisant et gommé entraîna la chute de toute élégance, il tua le costume; ses ravages sont incalculables comme ceux de l'acajou dans les meubles; il a été cause de l'habit noir et de la cravate blanche, qui nous font ressembler à une nation de clercs d'huissiers. On attribue la disparition des bottes collantes à l'importation du pantalon par les Russes; contre toute apparence, je l'attribue au chapeau rond. Le chapeau rond mène à tout. Quand une fois vous portez le chapeau rond, vous pouvez aussi bien vous vêtir d'une veste, d'une blouse, d'un sac, que d'un habit. Le chapeau rond est capable de tout.

Cette invention cruelle et incommode, sœur jumelle de l'in-

vention du shakos militaire, pèse encore de tout son poids sur le vêtement actuel qu'elle aplaît, qu'elle étrique, et retiendra long-temps dans ses proportions mesquines.

Les Anglais, qui sont accusés et coupables d'avoir, dans le dernier siècle, composé ce fagotage barbare et peu économique (quoiqu'on dise), seraient absous s'ils voulaient bien le régénérer, se mettre en frais de goût et d'élégance, eux si riches, si dorés, si imperturbables dans l'essai d'un vêtement bizarre, ou d'une voiture à vapeur, eux si respectueux pour les droits de l'individualité, qu'on voit dans les rues de Londres des formes et des couleurs d'habits qui feraient massacrer un honnête homme à Paris. Mais ce n'est pas de là que viendra la renaissance du costume : les modes anglaises se fourvoient de plus en plus dans le galbe guindé ; dans une étroitesse de style qui ne permet plus de les suivre. Un chapeau très-haut de forme, relevé des bords, un gilet de nuance sombre, égayé quelquefois par des carreaux écossais ; un habit dont les devans courts et aplatis se collent sans grâce sur la poitrine et vont rejoindre deux basques étroites, longues à l'excès, flottantes et attachées à une taille large de dix huit lignes ; un pantalon juste et collant, dessinant la jambe et la cuisse ; des talons de bottes larges et hauts, une petite cravate gommée sur un col inflexible, voilà les éléments principaux de la toilette d'un dandy.

Chez les Espagnols et les Italiens riches, le style britannique a remplacé le style français qui était européen au beau temps de notre prépondérance. Il y a mieux, l'exemple a passé l'Atlantique et converti les colons élégans de l'Amérique et de l'Asie.

Un cachet original distingue la mise allemande ; mais la raideur et la cambrure excessive des tailles et une profusion maladroite de brandebourgs et de ganses accrochées au vêtement comme sur des porte manteaux, rendent impossible toute propagande de la mode tudesque.

Si les grands seigneurs russes, presque tous militaires, ne portaient pas dans leurs transformations civiles la tenue droite et inarticulée de l'uniforme, et surtout l'abus excessif des ceintures qui coupent un corps d'homme en deux, on serait forcé de reconnaître la précision, l'élégance de coupe qui caractérisent leurs modes ; mais puisque nos soldats, ces braves gens dont on fait ce qu'on veut, dont on fait des fascines, des gabions, des murailles, n'ont jamais pu se convertir en pieux, à l'instar d'un kaiserlich, puisqu'on a été obligé d'ouvrir leur collet d'habit pour leur rendre l'usage des vertèbres du cou, comment imposer à des citadins évaporés et nerveux une raideur d'allure, un étranglement de hanches, qui les priveraient de tout mouvement vif et imprévu, qui les empêcheraient de tourner la tête en marchant, tic incorrigible du Français, et qui le signale dans tous les pays.

Peu de chances s'offrent donc de consolider ici quelques essais clair semés, quelques imitations de l'étranger, en admettant même leur supériorité. Mais il nous semble que déjà l'on a pris son parti sur les inspirations indigènes, et que peu à peu la mode française s'installe et prend un caractère.

Le besoin se fait sentir de dégager le costume, de dégrossir cette masse de drap qui nous enveloppe. De là les élégantes redingotes courtes, à collet bas, à jupe légère. Le pantalon à fronces ou à plis est devenu très-universel, à cause de son avantage double ; car à la fois il dissimule le ventre et en donne à ceux qui n'en ont pas. L'hiver dernier, on s'est entendu aussi pour ajouter aux accessoires de l'habit quelques riches ornemens. Les devans ont été doublés de moire dans toute la longueur des anglaises ; les paremens, très-bas, courts et boutonnés jusqu'au bout, ont été recouverts de velours ; le luxe des boutons s'est élevé jusqu'au sublime ; des garnitures, dont le fond en or pur se détachait sous des ciselures d'argent à jour, se sont vendues jusqu'à 1,500 frs. Nous ne sommes pas loin des garnitures en émerandes et en perles fines sur champ de nacre.

L'art des brodeurs et la complaisance des sœurs et des épouses se sont exercés avec courage sur les étoffes de gilet ; le satin et le velours, c'est sur ce fond que s'exécutent le plus communément les belles roses, les bouquets joyeux tissés d'or, de soie et d'argent, qui fleurissent sur la poitrine d'un élégant.

L'été amène une trêve aux travaux de la mode ; elle n'exige que de fort modestes manifestations. Au lieu de ces habits chargés d'accessoires ruineux, de ces gilets dont la broderie mercenaire ne vaut pas moins de cinquante écus et bien d'avantage quand elle est gratuite, au lieu de ces pantalons cotoyés par des tresses saillantes et de capricieuses arabesques, elle vous recommande une petite redingote de drap ou d'étoffe printannière coupée en chape ; un pantalon blanc, dont elle a même banni les bandes de coton, qui eurent un fort triste succès l'été dernier ; mais elle ne vous tient pas quitte à bon marché sur l'article des cravates de couleur ; vert et blanc, bleu et paille, lilas et blanc, beurre frais et bordure rouge, grands carreaux, petits carreaux, raies larges et mille raies, vous avez le choix de toutes ces variétés, à la condition de changer souvent. Un gilet de soie ou de piqué, à dessins, des gants jaunes ou noirs et toujours des bottes vernies à trois couches, forment le complément indispensable de la toilette d'été, qui admet aussi très-volontiers les manchettes et les jabots à petits plis.

La frénésie des cannes semble devenir incurable. On voit les pommes d'or ciselées ou piellées, avec des accidens d'émail ou des incrustations de pierres ; quelques cannes sont surmontées d'une tête de porcelaine ou de jade, garnies d'un long cordon de soie en or, qui se termine par deux gros glands. Quelques personnes qui réunissent l'utile au beau font orner richement de solides rotins ; nous avons même vu un nerf de bœuf complètement desséché, dur comme du bois de fer, monté en canne et dont la pomme vaut au moins 600 francs.

Les bijoux d'hommes, si honteusement proscrits pendant quelques années, reprennent faveur ; les chaînes anglaises, les boutons de chemises en pierre, sont d'un usage général.

(Revue de Paris.)

## UNIVERSITE DE LIÈGE.

MM. Edouard Alphonse Eugène Fumière de Thuin, Gerard Pierre Chrétien Delvigne de Vechmael, et Frédéric N. L. Morandi de Dinant, subiront leur examen de candidat en sciences, le 11 courant, à 4, 5 et 6 heures.

## COMMISSION D'EXAMENS.

MM. Charles Henkart de Dinant, et Armand de Mélotte de Liège, subiront l'examen de candidat en philosophie, le 11 du courant, à 4 et 5 heures du soir.

## ETAT CIVIL DE LIÈGE du 8 juillet.

**Naissances :** 3 garçons, 5 filles.

**Décès :** 1 garçon, 1 fille, 1 homme, 2 femmes ; savoir : Jean Lamb. Debure, âgé de 79 ans, cultivateur, rue Grande Bèche, époux de Barbe Defiesne. — Marie Jeanne Sauvage, âgée de 66 ans, couturière, en Poirceaurue. — Me. Marguerite Zolet, âgée de 30 ans, faub. Ste. Walburge, épouse de Jn. Jacq. Franq. Ploumen.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

### VENTE DE MEUBLES PAR SUITE DE DÉCÈS.

Le jeudi 10 juillet 1834, à 2 heures après-dînée, et jour suivant, à la même heure, le notaire MOXHON VENDRA à la maison n° 198, rue des Croisiers, à Liège, le MOBILIER délaissé par la demoiselle Catherine-Joseph de Bouille, consistant en lits, chaises, tables, commodes, secrétaires, garde-robes, horloge, cuivres, étains, luges, literies, etc. et autres objets trop longs à détailler. Le tout argent comptant.

### VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

D'une belle MACHINE à étirer et accessoires, qui aura lieu le 10 courant sur la Place du Grand Marché à Liège, à onze heures du matin. Au comptant. 182

VENTE volontaire qui aura lieu incessamment d'une belle et grande MAISON avec cour, écurie et jardin, sise au faubourg Hocheporte, à Liège, n° 760 S'adresser au n° 753, même rue ou au n° 684, rue St-Severin. 96

Mme. DELANGE, rue Pont-d'Ile, n° 836, voulant se défaire de son commerce, VENDRA toutes ses MARCHANDISES en dessous de leur prix, savoir : gros de Naples, marcelines, mousselines, percale, coton flanelle, bis, gants, de toute qualité et généralement tout son magasin dont le détail serait trop long.

A VENDRE une belle et bonne MAISON de COMMERCE avec jardin, bien acalannée, et avantageusement située, rue Pont-d'Ile, n° 836. S'y adresser. 493

### VENTE PAR AGIONS,

AUTORISÉE ET APPROUVÉE PAR S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE.

Cette vente contient, outre le prix capital (une grande brasserie, avec hôtel et jardin, située à Vienne, et évaluée judiciairement à un million), 23,999 fr. de primes d'un total de fl. 400,000. Une somme de rachat de fl. 300,000 argent comptant est garantie à l'heureux gagnant.

La vente se fera irrévocablement et sans aucune remise le 15 juillet 1834, sous la direction impériale à Vienne. Chaque actionnaire sera instruit, par l'envoi des extraits officiels, du sort de ses actions.

Le prix d'une action originale avec prospectus et dessin de la propriété, est de fr. 20. — S'adresser à l'agence principale de LEOPOLD DEUTZ et Co, banquiers à Mayence-sur-la-Rhin.

S'adresser pour obtenir de plus amples renseignements à M. J. G. LARINOIS, rue St-Severin, n° 666 à Liège ; et rue devant les Carmes, n° 306.

### FACULTÉ DE SURENCHÉRIR.

Suivant acte de vente aux enchères reçu par M<sup>e</sup> LAMBINON, notaire à Liège, en date du 3 juillet 1834, il a été adjugé une MAISON avec cinq verges grandes dix petites de jardin y contigu, situés au Bois de Bœux, commune de Grivegnée, moyennant 1690 francs.

Aux termes des conditions de cette vente, toute personne solvable peut, jusqu'inclus le 11 juillet courant à midi, surenchérir d'un dixième du prix au moyen d'une déclaration à passer devant ledit M<sup>e</sup> LAMBINON. 172

En l'étude de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège, il sera VENDU au plus offrant, le 25 juillet, à 10 heures du matin, dix actions de la route de la Vedre, le cahier de charges présente de grands avantages à l'adjudicataire.

Le notaire susdit est chargé de PLACER sur hypothèque différents CAPITAUX.

Jeudi 17 juillet 1834, à une heure de relevée, au rivage de Chokier, M<sup>e</sup> G. BIAR, notaire à Liège, VENDRA à la recette de M. J. N. DELVAUX, une grande quantité de BOIS, savoir :

Gros chênes, hêtres, poutres, vernea, bois de fosses, etc. Plus, une belle partie de planches de bateaux fort sèches. Argent comptant. 494

## VENTE PUBLIQUE A ARGENTEAU.

Le mercredi 30 juillet 1834, à 3 heures de relevée, au domicile de la veuve Hubert Maréchal, près du passage d'eau à Argenteau, le notaire ERNOTTE exposera en VENTE à la chaleur des enchères,

1<sup>o</sup> Deux fours à chaux, un bâtiment servant de magasin et le Rocher avec le terrain qui en dépend y compris la casemate, contenant une superficie d'environ 87 perches carrées, le tout configu, situé au bord de la Meuse sur la commune de Richelle.

2<sup>o</sup> Un terrain dit Justreux, tenant du midi au précédent, contenant environ 104 perches 61 aunes carrées.

3<sup>o</sup> Enfin, des outils, ferrailles et ameublements desdits fours à chaux.

A un an de crédit. 490

Jeudi, 17 juillet 1834, aux 3 heures de relevée, à la requête de MM les enfans Gérard Gilson, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DEMONCEAU, notaire à Herve, à la VENTE d'UNE BELLE FERME, située au Haut-Tiège, à Herve, composée de bâtimens d'habitation et d'exploitation, jardin légumier et quatre prairies mesurant 5 bonniers 24 perches 15 aunes, fonds de 1<sup>re</sup> classe, joignant au chemin du Vieux-Tiège, aux comtesses d'Oultremont, à Jean Henri Lhoest, à la ruelle Petit, et au chemin de Herve sur Garniez et Bellefontaine, occupée par le Sr Halleux.

S'adresser audit notaire à Herve, en Potière, n° 148. 491

## COMMERCE.

Bourse de Vienne du 28 juin. — Métalliques, 99 1/8 00 Actions de la banque 1270 0/0.

Fonds anglais du 5 juillet. — Consol. 93 1/2. — belges, 98 1/2, holland. 52 0/0, Portug. 83 3/4 Esp. cortés 49 1/8.

Bourse de Paris, du 7 juillet. — Rentes, 5 p. 100. 106 80, fin cour., 107 00. — Rentes, 3 p. c. 77 80, fin cour., 77 85 — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris. 0000 00. — Rentes de Naples, 94 90, fin cour., 95 45. — Emprunt Guebhard, 81 0/0, fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. 100. 72 7/8, fin cour., 72 7/8 ; 3 p. 100. 47 5/8, fin cour., 47 5/8, différée 00 0/0. — Cortés, 38 3/4. — Portugais, 00 0/0. — d'Haiti 000 00. — Grec, 000 — Empr. belge, 99 1/8, fin cour., 00 0/0 — Empr. romain, 96 1/4 ; fin cour., 00 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles 000.

Bourse d'Amsterdam, du 7 juillet. — Dette active, 52 1/8 0 Dito, 97 9/16 Bill. de change. 23 3/16 0/0. — Oblig. du Syndicat, 91 1/16 0/0 — Dito, 74 0/0 0/0. — Rente des dom., Act. de la Société de commerce, 100 5/8. — Rente française, 00 0/0 0. — Dito de 1833, 0/0. — Oblig. de se Hop. et Cr., 103 3/4 0/0. Dito de 1828, 103 5/8 000 — Inscr. russes, 67 3/4 00 0/0 — Empr. russe 1834, 97 7/8 0/0 0. — Rente perp. d'Esp. 00 0/0 — Dito 00000. — Dette diff. d'Esp. 19 0/0 0/0. — Oblig. mét. Autriche, 97 7/8 00 0/0 — Lots chez Golds. 0/0. — Cat. Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Danaises, 00 0/0. — Oblig. du Brésil, 78 1/4. — Cortés, 37 7/8 00. — Dito Grec, 00 — Lots de Pologne, 147 3/4.

Bourse d'Anvers, du 8 juillet.

Changés.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	78 1/2 perte.	P	
Londres.	12 06 1/4	P 11 98 3/4	A
Paris.	47 3/8	47 1/16	16 7/8 A
Francfort.	36 1/16	35 7/8	
Hambourg.	35 3/8	35 3/16	P 15 1/16 P

Escompte 4 1/2.

Effets publics Belgique — Dette active, 102 1/2 A. Id. diff. 41 1/4 0. — Oblig. de l'entr., 0 00. — Empr. de 48 mill. 98 1/8 1/2 et A. Id. de 12 mill., 0/0. Id. de 24 mill., 000 0/000 — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000 Oblig. synd., 0 0/0. — Rent. remb., 2 1/2, 87 et 95 0/0 00 — Espagne. Guebl., 00 0/0 P 00. — Id. perp. Paris, 5 p. c., 00. Id. perp. Amst., 70 69 7/8 70 P 0/0 00 00. Idem dette différée, 48 7/8 19 et P.

### MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

200 caisses sucre Havane b'ond, à 17 1/4 entr. étr.

### Arrivages au port d'Anvers, du 6, 7, et 8 juillet.

Le koff hanovrien Joannes, c. Tobbens, v. de Pétersbourg, ch. de cuivre, potasse et crins de chevaux.

Le koff hanovrien Anna Adclheyd, c. Wesseling, ven. d'Hambourg, ch. de coton et café.

La galéasse prussienne Noordstar, c. G. Harwig, ven. de Riga, ch. de Bois.

La galéasse mecklenbourgeoise Zerias, c. Wirts, v. de Riga, ch. de Bois.

La galéasse mecklenbourgeoise Hans, cap. Nieman, ven. de Norwood, ch. de Bois.

Le koff oldenbourgeois Hendrik cap. Visser, ven. de Memel, ch. de bois.

Le koff oldenbourgeois Vr. Betina, cap. Gerden, ven. de Harlingensiel, ch. d'avoine.

Le bateau à vapeur anglais Brockelbank, capitaine Frenney, venant de Londres, chargé de coton, indigo, café et 23 passagers.

Le Rhynschip prussien Eenzaemheyd, cap. Kived, ven. de Ruermond, ch. de Pierres, etc.

Bourses de Bruxelles, du 8 juillet. — Belgique. Dette active, 52 3/4 0. Emp. 24 mill., 98 1/4 P. — Hollande. Dette active, 54 1/2 P. — Espagne Gueb., 00 0/0 0. Perpétuelle Anvers, 4 p. 100. 00 0/0 0. Id. Amst. 5 p. 100. 70 1/8 A. Id. Paris, 3 p. 100. 48 P. Cortés à Lond., 38 1/2 P. Dette diff. 49.

### MARCHÉ DE HASSELT, du 8 juillet.

Froment, l'hectol., 43 fr. 65 c. — Seigle, 8 00. — Orge, 9 00. — Avoine, 5 70. — Genièvre, à 10 degr. 36. — Beurre, kilog. 1 50.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.